

Le Canard Vigilant

Numéro **328** — Mardi 17 novembre 2020



Dans ce numéro :

- **Lettre ouverte de l'intersyndicale aux directions en charges du transfert de 418 salariés de NSA vers BPCE-IT/ALBIAN-IT. 2**
- **Transfert BPCE-IT – Parole d'expert 4**
- **Recul de l'âge légal de la retraite à 63 ans, vote au Sénat : une tentative inacceptable ! 5**
- **Pour y voir clair : Restez connectés à la CGT ... 6**



le Canard  vigilant

Une publication du syndicat CGT Natixis.

Consultez le site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



Et vous, pas encore syndiqué-e ?





Lettre ouverte de l'intersyndicale aux directions en charges du transfert de 418 salariés de NSA vers BPCE-IT/ALBIAN-IT.

Copie à la DIRECCTE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du transfert d'une entité IPS Natixis SA chez BCE-IT, sept réunions ont été planifiées entre le 19 octobre et le 16 décembre avec les Organisations Syndicales Représentatives (OSR) des deux entreprises pour négocier un projet d'accord anticipé d'adaptation des socles sociaux.

Dès la 3ème réunion de négociation le 5 novembre, vous avez annoncé votre intention de sortir les accords temps de travail et astreintes-interventions du champ de cette négociation, et de renégocier ceux-ci à BPCE-IT au deuxième semestre 2021. Vous justifiez cette proposition par le fait que ces sujets étaient trop complexes pour être traités d'ici le 31 décembre 2020, et avez précisé que BPCE-IT pourrait à cette occasion, augmenter le temps de travail.

Cette proposition nous paraît déloyale à plusieurs titres.

- Tout d'abord l'accord de méthode fixant le cadre des négociations d'un accord anticipé d'adaptation fait figurer en tête de la liste des thématiques à aborder le temps de travail et les rémunérations. Votre décision de remettre à plus tard l'examen des accords temps de travail et astreintes-interventions (qui ont un impact fort sur les rémunérations des salarié-es transféré-es) ne respecte donc pas l'accord de méthode.
- Ensuite, contrairement à ce que vous affirmez, les écarts entre les accords temps de travail à NSA et à BPCE-IT sont peu importants et ne posent pas de problème pour les salarié-es de NSA, majoritairement prêts à adopter l'accord BPCE-IT. De même, pour les accords astreintes-interventions, des solutions sont possibles pour peu qu'on veuille bien y travailler, avec au moins quatre réunions à venir.
- D'autre part, argumenter de la difficulté de tenir un calendrier que vous pouvez détendre à (votre) volonté, ne semble pas constituer un écueil suffisant.
- De plus, elle priverait les salarié-es de NSA de leurs représentant-es actuel-les, celles et ceux qui rejoindront BPCE-IT perdraient alors leurs mandats.
- Enfin, un accord anticipé de transition appelé à entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ne peut pas être raisonnablement proposé à la signature des OSR s'il n'est pas complet et renvoie à plus tard l'adaptation d'accords structurants tels que le temps de travail-astreintes et interventions.

Les délégués syndicaux CFTC, CGT, UNSA, SNB et SUD-Solidaires, réunis en intersyndicale, réclament donc que ces sujets soient négociés dès à présent et intégrés dans le projet d'accord anticipé d'adaptation et refusent que le projet Homère serve de prétexte à revoir à la baisse les accords de BPCE-IT.



Par ailleurs, contrairement à ce que vous nous aviez annoncé un certain nombre de salariés connaîtront un impact tant sur l'organisation de leur travail que sur leur rémunération. Pour certains le découpage de l'entité transférée va diminuer certaines équipes sujettes aux astreintes régulières. Leur faible nombre ne leur permettra plus d'en effectuer ce qui amputera une part importante de leur rémunération. Pour d'autres le transfert va diluer le nombre d'astreintes impactant de la même manière leur rémunération. Aussi l'intersyndicale vous demande d'une part de lui fournir :

- Le poids des astreintes dans la rémunération des salariés concernés par le transfert,
- La perte prévisible du volumes des astreintes pour les équipes NSA impactées,

En tout état de cause s'il devait y avoir une perte du volume des astreintes et, ou une perte de rémunération, l'intersyndicale demande que la différence soit intégrée au salaire brut des salariés impactés majorée des cotisations sociales. A défaut un engagement écrit de votre part vis-à-vis des salariés concernés serait indispensable.

En outre, l'intersyndicale s'étonne qu'une organisation syndicale ait déjà connaissance de propositions de la direction alors même que le sujet n'a pas encore été abordé. Ainsi sur son site intranet nous pouvons lire dans le document intitulé Négociation Homère Transfert vers BPCE IT, du 6 novembre 2020 en sa page 11 chapitre 4.1 : « *Indemnité Fin de Carrière Proposition Direction Maintien des dispositions pour les salariés transférés en groupe fermé pendant 25 ans* ». Cette pratique de négociation apparemment avec une seule organisation syndicale, nous semble totalement déloyale, non-respectueuse de l'égalité de traitement entre les organisations syndicales et en rupture avec les principes même des processus d'échanges préalables à la signature des accords.

L'ensemble de ces éléments nous apparait fort dommageable pour l'avenir des salariés et pourrait à terme amener à une situation de blocage. Vous n'ignorez pas que les salariés concernés sont déjà mobilisés et ont signés pour 367 d'entre eux une première pétition demandant à ne pas perdre un euro, votre réponse à cette demande de l'intersyndicale leur sera bien évidemment transmise.

En l'attente de vos réponses, cordialement,

L'intersyndicale CFTC – CGT – SNB – UNSA – Sud-Solidaires



Continuez à signer et faire signer la [pétition](#) intersyndicale



Transfert BPCE-IT – Parole d'expert

Les CSE des deux entités concernées ont fait appel à un expert pour clarifier les attendus et conséquences économiques, organisationnels et sociaux du projet

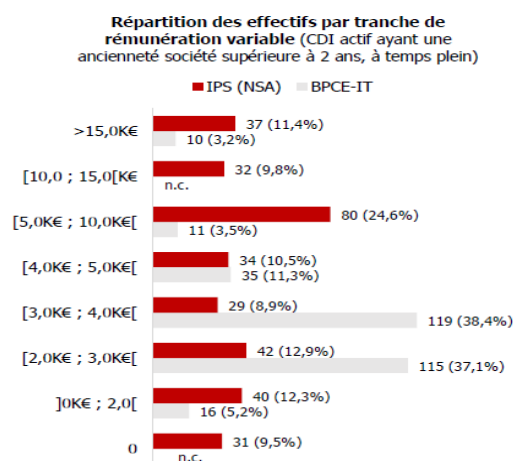
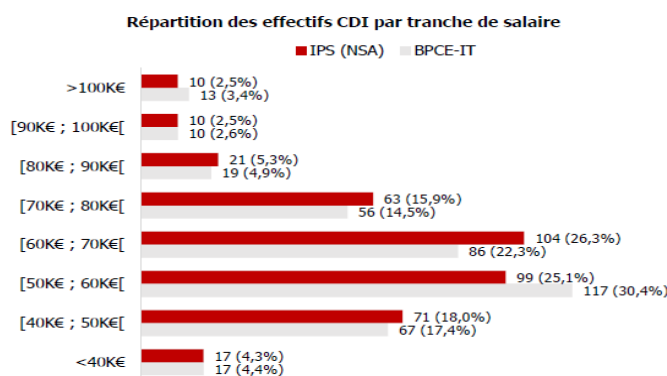
Au-delà de la compréhension de la structure "absorbante" nous avons pu avoir une présentation des attendus en matière de "pépettes". Si l'on en croit nos directions il n'y en aurait quasi pas. Une réduction des charges de 3% (un peu plus de 24 millions d'euros par an) à partir d'une optimisation des contrats de maintenance et d'achat, de la baisse du recours à la prestation et du non renouvellement d'une partie des départs (de l'ordre de 2/3); Voilà tout ce qui nous est présenté en rationalisation de coût. A se demander pourquoi on le fait ce projet ??? Surtout qu'en plus rien de change (dit-on) dans nos relations avec Porto.

Côté dépenses supplémentaires, on a bien noté une dépense "one-shot" de 2,7 millions d'euros pour harmoniser les ~~soes sociaux des deux entités~~ indemniser (tout à fait partiellement) les salariés transférés.

Au niveau du schéma de facturation c'est simple, rien ne change ... au départ. À terme le montant de la prestation BPCE-IT facturé à NSA va être plus élevé (incluant IPS), les filiales SFS seraient facturées directement par BPCE IT, et, au fur et à mesure de l'extinction des actifs NSA et de leur remplacement au sein d'ALBIAN-IT, les amortissements de NSA seront remplacés par une hausse du coût de la prestation ALBIAN-IT.

Selon les experts, même si le fait de subir sans arrêt des réorganisations est pour le moins lassant, les salariés des deux entités ne sont pas hostiles à travailler ensemble (ils le font déjà souvent) ou à devoir changer leurs façons de faire (l'informatique évolue souvent) à condition qu'on leur demande gentiment. Ils ne sont absolument pas dupes des évolutions à venir et ne croient pas du tout à la supposée juxtaposition annoncée. Le management est particulièrement sensible à la notion de doublon, sachant que M. Bernay apprécie la mise en place de patron et d'adjoint dont l'un des deux tire les leçons (ou sa révérence, c'est selon) au bout d'un certain temps.

Répartition des effectifs situés en Ile-de-France par tranche de salaire et de rémunération variable





Néanmoins la somme des incertitudes (calendrier des réorganisations, séquençage des changements, devenir des prestataires, devenir des Leaders NSA, divergence des emplois types, disparités de rémunérations et des classifications, équilibre des sites géographiques ...) entretient un climat d'attente vigilante (wait and see). Dans ces conditions, pas sûr que la volonté de la Direction NSA de modifier en douce les intitulés fiche de paye des salariés transférés soit une bonne idée (surtout que cela devra nécessairement refait à moyen terme du côté BPCE-IT).

Recul de l'âge légal de la retraite à 63 ans, vote au Sénat : une tentative inacceptable !

Communiqué de presse CGT

Au détour des débats sur le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) – dont les sénateurs ont confirmé les orientations toutes entières tournées vers plus d'économies au détriment de la santé des citoyens – un élu républicain propose un amendement honteux sur les retraites. La majorité sénatoriale n'hésite pas, alors, samedi soir, en plein confinement, à le voter en douce !

Cet amendement introduit dans la loi de financement de la Sécurité Sociale rien de moins qu'une réforme en profondeur du système de retraites actuel.

Il repousse l'âge légal de départ à la retraite dans un premier temps à 63 ans pour tout le monde dès 2025.

Il introduit même une double peine puisqu'il accélère l'allongement de la durée de cotisations nécessaires pour bénéficier d'une pension à taux plein. Ainsi, avec ce projet, il faudrait cotiser 43 ans, dès la génération née en 1965.

C'est une provocation indécente alors que plus de 800 000 jeunes, pénalisés par la crise sanitaire, ne peuvent s'insérer dans la vie active, que les licenciements dans les entreprises se succèdent, que le chômage et la pauvreté menacent des centaines de milliers de personnes.

C'est également une proposition purement idéologique et libérale totalement inefficace alors qu'au contraire il faut maintenant réduire le temps de travail en passant aux 32 heures. Il faut, en effet, travailler toutes et tous, moins et mieux et ainsi reconnaître le droit à des départs anticipés avant 60 ans, notamment pour les métiers pénibles.

Personne ne peut oublier l'épuisement des soignants : infirmières, aides-soignantes, aides à domicile et autres salariés du commerce, du nettoyage ou du traitement des déchets ... Tous ces travailleurs dont l'espérance de vie en bonne santé serait inférieure à l'âge légal de départ en retraite prévu par cet amendement parlementaire...

Députés comme sénateurs, en votant les orientations gouvernementales du PLFSS, détruisent notre Sécurité sociale alors qu'elle nous protège, notamment en matière de retraite, parce qu'elle est fondée sur la richesse produite par le travail et sur la solidarité entre les professions et entre les générations.



La CGT condamne cette manœuvre sénatoriale d'autant plus honteuse qu'elle se produit en pleine crise économique et sociale. Elle exige l'abandon de toute mesure de régression en matière de retraite et que le gouvernement s'exprime clairement en annonçant l'abandon d'un projet rejeté par la majorité de la population mobilisée l'an dernier.

Montreuil, le 16 novembre 2020



Pour y voir clair : Restez connectés à la CGT ...

Sur notre site intranet : <http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Ou sur notre site internet : <http://natixis.reference-syndicale.fr/>